



- Zone 1AUE : secteur à vocation résidentielle permettant la réalisation d'habitat intermédiaire
- Zone 1AUF : secteur à vocation résidentielle
- Zone 1AUFp : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement
- Zone 1AUFm : sous secteur à vocation résidentielle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement sur le coteau des Gillots à Montroy.
- Zone 1AUX : futurs secteurs d'activités
- Zone ZALX : réserves d'urbanisations futures à vocation économique
- Zone A : zone à vocation agricole
- Zone Ah : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Ap : zone à vocation agricole située dans un périmètre Natura 2000
- Zone An : zone à vocation agricole située dans un périmètre de ZPPAUP
- Zone N : zone à vocation naturelle
- Zone Ne : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public
- Zone Nee : secteur correspondant aux équipements collectifs ou de service public dans le domaine cynégétique
- Zone Nh : secteur correspondant aux habitations isolées
- Zone Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et vergers enclavés dans le tissu urbain
- Zone UA : ville ancienne
- Zone UAa : hypercentre urbain vésulien
- Zone UB : centre de l'agglomération vésulienne
- Zone UD : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel
- Zone UDa : tissu mixte d'habitat collectif et d'habitat individuel correspondant à une partie de la zone des Haberges
- Zone UE : centre ancien des villages ruraux et de certains faubourgs
- Zone UF : tissu d'habitat individuel
- Zone UR : secteurs de renouvellement urbain
- Zone LX : secteurs d'activités industrielles et artisanales
- Zone LXA : secteurs d'activités à vocation mixte
- Zone LXK : secteurs regroupant les ZAC de l'agglomération vésulienne
- Zone LXZh : secteur pour la ZAC des Haberges
- Zone LXZt : secteur pour la ZAC Technologie
- Périmètre de réciprocité

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Modification approuvée

par le conseil communautaire

le 16 janvier 2020

MONT LE-VERNOIS

Echelle : 1 / 5 000

Le Président
Alain CHRÉTIEN

cadastre 2011

Légende réglementaire :

 UAa Affectation de la zone	 Emplacement réservé	 Espace vert paysager à protéger au titre du L. 123-15-7 du code de l'urbanisme
 Zone potentielle de développement éolien ZDE	 Périmètre G1 de danger très grave pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz	 Périmètre G3 de danger significatif pour la vie humaine lié au passage d'une canalisation de transport de gaz

Légende informative :

 Marge de recul imposé aux constructions	 Périmètre de ZAD
 Périmètre de prise en considération de l'étude de projet de déviation de la RN15	 Zone Bleue PPRI
 Zone Rouge PPRI	 Zone Bleue PPRI